



ACTION - CULTURE - AIDES - SANTÉ  
VACANCES - LOISIRS - SPORT - SOLIDARITÉ

Bizanos, le 16 JUIN 2021,

## **EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX PRODUITS DANGEREUX : UNE VICTOIRE POUR LES VICTIMES**

Chères et chers collègues,

Par arrêt du 2 juin 2021, la Cour de Cassation a annulé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Pau qui rejetait le **préjudice d'anxiété** subi par 89 salariés d'EDF du site d'Arjuzanx au motif qu'EDF ne faisait pas partie des Entreprises ayant exposé ses salariés à l'amiante !

La Cour suprême ouvre également le droit à tous les salariés de prétendre à la délivrance des attestations d'exposition à tous les produits cancérigènes et ce quelle que soit leur période d'activité !

Ces avancées, qui permettent qu'enfin les Electriciens et Gaziers aient les mêmes droits à réparation que les autres, sont le fruit d'un long travail mené entre autre par la CMCAS Béarn Bigorre.

En Béarn-Bigorre, pour plus d'efficacité, il a été créé une Commission AT/MP (Accident du Travail / Maladies Professionnelles) au sein de la CMCAS. Ainsi, élus et professionnels de la CMCAS travaillent ensemble depuis plus de 20 ans.

Epaulée par le médecin du travail de la CCAS, Alain Carré et le cabinet d'avocats Ledoux, la Commission a mis en œuvre les actions suivantes :

- informations des bénéficiaires sur les risques auxquels ils ont pu être confrontés et le suivi médical post-professionnel auquel ils ont droit,
- aide à la constitution des dossiers, et leur suivi,
- relation avec les CPAM et les divers organismes,
- accompagnement dans les différentes démarches entreprises par les victimes et leur famille.

Autant d'actions concrètes et utiles à nos bénéficiaires qui ont permis à la CMCAS d'appeler aux diverses mobilisations sur les dossiers :

- de reconnaissance AT/MP,
- de faute inexcusable des employeurs, et donc demain à la reconnaissance du préjudice d'anxiété.

**Vous souhaitez être informés sur les démarches de mise en place d'un suivi médical post-professionnel ou vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler votre CMCAS au 05.59.72.88.00. Nous vous aiderons à vous orienter dans toutes vos démarches.**



Le Président de la CMCAS Béarn Bigorre  
Jean-Maurice DARBOUCABE